

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
TENU LE 28 OCTOBRE 2019 A 18H30 A POIX-DE-PICARDIE.**

Le Conseil communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni le 28 octobre 2019 à 18h30 en la salle des fêtes de Poix-de-Picardie, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, ROUILLARD François, FORMET Thierry, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Roger, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, FROIDURE James, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, de BEAUFORT Jean, de WAZIERS Isabelle, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, PORTOIS Nicolas, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, de L'EPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, MARIAGE Bruno, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), PETIT Gérard (suppléant de de PALMAERT Yolaine), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de LOUIS Claude), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès, D'HALESCOURT Christophe (suppléant de BODERAU Etienne), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert), CHATELIN Lionel (suppléante de LEPINE Patrick), DUPUY Gilles (suppléant de MAGNIER Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à NOBLESSE Albert), BOUTHORS Didier (pouvoir à D'HOINE Catherine), MATHON Christine (pouvoir à PERONNE Michèle).

Étaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BIGNON Jean-Paul, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, DUMEIGE Yannick, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LOUART Usmée, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, GAMBIER Mariel, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, MICHAUX Colette, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, GUICHARD Anthony, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, FAUQUEMBERGUE Martine, TRABOUILLET Romuald, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, GANDON Jean-Claude, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, BAUDEN Jean-Philippe, MEERSCHMAN Guy, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, ROSAN Yves.

Secrétaire de séance : Pierre ROBITAILLE.

ORDRE DU JOUR

1. DIRECTION GENERALE

- 1.1. Restitution des informations du bureau
- 1.2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 septembre 2019.

2. BUDGET / FINANCES

- 2.1. Budget principal - DM n° 4.
- 2.2. Budget annexe Mobilité - DM n° 3
- 2.3. Budget annexe ZAC Croixrault – DM n° 1
- 2.4. Budget annexe Logement – DM n°1

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1. Modifications du tableau indicatif des emplois
- 3.2. Mutuelle complémentaire

4. PETITE ENFANCE

- 4.1. Création d'une régie de recettes
- 4.2. Crèche d'Essertaux - création d'une nouvelle entité
- 4.3. Crèche d'Essertaux – convention de partenariat.

5. SCOLAIRE

- 5.1. Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège Gabrielle-Marie Scellier d'Airaines.
- 5.2. Demande de retrait de la CC2SO du SISCO des Noisettes

6. CENTRE SOCIAL

- 6.1. Création d'un Espace de Vie Sociale itinérant

7. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR BIEN VIEILLIR A DOMICILE (SAVD)

- 7.1. Mise en place d'espaces sans tabac sur le territoire

8. SPANC / EROSION / GEMAPI

- 8.1. Avis de la CC2SO sur la demande de retrait de la Communauté de Communes du Vimeu du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse (SMAHBVV)

9. MOBILITE

- 9.1. Convention relative à l'organisation déléguée de transport d'élèves et de transport à la demande entre la Région Hauts de France et la CC2SO

10. VOIRIE

- 10.1. Fonds de concours

11. QUESTIONS DIVERSES

12. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent.

Il remercie la commune de Poix-de-Picardie pour son accueil.

Il demande au Conseil communautaire de respecter une minute de silence en la mémoire de Rose-Marie LEDAIN, conseillère municipale de Poix-de-Picardie depuis 1983 et adjointe depuis de nombreuses années, et de Laurent LATOUR, trésorier de la CC2SO, disparus récemment.

Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ et de signer les documents.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Pierre ROBITAILLE, commune de CAULIERES, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Pierre Robitaille comme secrétaire de séance.

En préambule, le Président donne la parole à Marie DUMUIN qui a rejoint la Communauté de communes afin de rédiger son projet de territoire et d'autres documents.

Marie DUMUIN expose rapidement son parcours et annonce qu'elle travaillait précédemment à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Puis, le Président donne la parole à Mesdames BOULENGER et BOFILL de l'Association Promotion Formation Emploi (APFE) qui vont présenter l'Atelier et Chantier d'Insertion Itinérant (AC2I) visant à faire une proposition de service aux communes concernant l'entretien de bâtiments.

Madame BOULENGER explique que l'APFE conduit trois chantiers d'insertion, dont l'AC2I qui a ouvert ses portes en janvier 2019 pour intervenir dans toutes les communes pour l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments communaux. Ainsi, dans la commune de Conty, deux logements individuels ont été rénovés, et l'Association intervient également dans la réfection des salles de classe en différents lieux du département. L'AC2I peut intervenir dans la maçonnerie, le plâtre et l'isolation, la peinture et menuiserie, le carrelage, la faïence, le tronçonnage de bois et le petit élagage, la tonte de gazon et de haies, le nettoyage et la préparation des sols, ainsi que l'entretien des chemins pédestres et de villes. Les équipes sont constituées d'un encadrant technique (un professionnel diplômé) et de trois à quatre salariés en insertion. Les tarifs sont les suivants : 35 euros/heure ou 250 euros/jour pour une équipe de quatre à cinq personnes.

En optant pour l'AC2I, les communes mènent une action socioprofessionnelle car les salariés sont embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) et suivent un projet professionnel encadré par Madame BOFILL qui les accompagne vers un emploi ou une formation professionnelle. Ces personnes sont issues du territoire et subissent des freins à l'emploi (mobilité, logement, garde d'enfant et formation professionnelle). Ce public dit « prioritaire » est bénéficiaire du RSA, de l'ASS, ou bien ce sont des jeunes bénéficiaires du PASEA de la Mission locale, des travailleurs handicapés, des personnes sous-main de Justice, ou effectuant des travaux d'intérêt général. Au total, l'AC2I emploie huit salariés répartis en deux équipes.

Madame BOULENGER se tient à la disposition des Conseillers communautaires (au 06 88 11 60 62) pour prendre rendez-vous afin d'identifier les travaux envisagés, puis l'encadrant technique évaluera leur montant. Les travaux sont planifiés après que le devis a été signé. Les chantiers se déroulent du lundi au vendredi, excepté le mercredi, jour réservé à la formation « CLEA » (Comprendre, Lire et Agir) pour les préparer à une formation ou à un travail de longue durée.

Le Président demande des informations au sujet de la recyclerie.

Madame BOULENGER indique qu'elle est ouverte du lundi au samedi, le magasin de 14h à 17h. Les dépôts d'objets sont possibles toute la journée les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et l'après-midi le mercredi et samedi. Cette structure emploie seize salariés en insertion.

Un troisième chantier œuvre sur la commune de Poix-de-Picardie, avec huit salariés qui entretiennent les espaces verts et les bâtiments de la ville.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, indique que les élus pourront constater la qualité du travail réalisé en parcourant le chemin reliant le cimetière et l'église de Poix-de-Picardie.

Le Président demande combien de temps dure le parcours de ces personnes.

Madame BOULENGER indique que le CDDI est conditionné à l'obtention d'un agrément de Pôle emploi valable 24 mois maximum. Le premier contrat dure 4 mois puis un comité de renouvellement réunissant les parties prenantes décide de la durée du renouvellement.

Depuis l'année dernière, ces personnes bénéficient également de 1h30 de Code de la route.

Le Président s'enquiert du taux de retour à l'emploi de ces personnes.

Madame BOULENGER répond qu'en 2018 le taux de sorties positives s'est élevé à 89 %. Au 30 septembre 2019, ce taux atteint 70 %, ce qui est un très beau résultat.

Les salariés sont incités à effectuer au moins une période d'immersion pour chaque contrat de travail, afin de maîtriser les fondamentaux (rigueur, ponctualité) et d'éprouver leurs compétences. En 2019, cinq salariés sont sortis favorablement du dispositif grâce à des périodes d'immersion.

Isabelle de WAZIERS, commune de Lignières-en-Vimeu et vice-présidente du Département en charge de l'insertion, félicite l'APFE pour son taux de retour à l'emploi. Une formation pour lutter contre l'illectronisme est prévue. Les chantiers sont très bien adaptés à ces personnes. Malheureusement, elles doivent souvent démissionner pour pouvoir effectuer les formations de la région.

Pascal BOHIN, commune de Conty, témoigne de la qualité du travail effectué par les chantiers d'insertion. Dans sa commune, le travail est soigné et effectué dans les délais. Les encadrants sont sécurisants.

Madame BOULENGER indique qu'une réflexion est en cours pour l'intervention chez les particuliers. En 2020, outre la lutte contre l'illectronisme, des actions concerneront la mobilité. Par ailleurs, l'École de la seconde chance a ouvert à Liomer et à Abbeville. À Liomer, il manque des candidats.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, indique que cela va se chevaucher avec l'association des 6 cantons de Oisemont, puisque cette dernière œuvre également auprès des particuliers, pour de l'entretien d'espaces verts ou de la maçonnerie.

Madame BOULENGER objecte que les « 6 cantons » effectuent des missions intérimaires qui touchent essentiellement les espaces verts. L'APFE intervient sur de plus gros chantiers, avec des encadrants présents en permanence.

Le Président demande si l'APFE entretient des relations avec les autres APFE du département.

Il lui est répondu qu'une réunion mensuelle permet de faire circuler l'information et que les élus sont invités à faire parvenir les candidatures de leurs administrés.

Gaël CAUX, commune de Riencourt, demande si les équipes disposent du matériel nécessaire.

Madame BOULENGER répond par l'affirmative. Les communes doivent passer elles-mêmes les commandes de peinture et autres. S'il venait à manquer du matériel, le maire serait sollicité, mais grâce à l'encadrant technique ce n'est encore jamais arrivé.

Christophe GERAUX, commune de Méricourt-en-Vimeu, félicite les responsables de l'APFE et les encadrants pour leur travail. Il souligne que le public en difficulté est de plus en plus nombreux, et il est de plus en plus éloigné du travail. Il n'est pas aisé de redonner à ces personnes le goût de travailler, de se lever le matin et d'avoir un supérieur hiérarchique.

Le Président demande si ces activités font concurrence aux entreprises privées.

Madame BOULENGER répond par la négative. Elle explique que les interventions visent avant tout les communes.

Le Président estime qu'il est nécessaire de prendre en charge ces personnes en difficulté afin d'éviter que leur situation empire.

Madame BOULENGER affirme que ce public a envie de se sortir des difficultés et donne de très bons résultats.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, explique que le social a du sens lorsqu'il est efficace, comme le montre l'APFE.

Le Président déclare qu'il partage les mêmes valeurs et le même objectif.

Madame BOULENGER indique que sa structure a créé un petit magasin dans ses bâtiments à Liomer. Ses salariés y présentent leur travail.

Le Président signale la présence de Madame JOLY, nouvelle trésorière à Poix-de-Picardie et lui cède la parole.

Véronique JOLY explique qu'elle succède à M. LATOUR. Elle travaille dans la Somme depuis 1990 essentiellement à Amiens dans différents postes. Elle souhaite communiquer de façon régulière avec les Conseillers communautaires et invite ces derniers à la contacter si nécessaire.

Le Président propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Restitution des informations du bureau

1.1.1. Versement de subventions à deux écoles privées du territoire

Le Président indique que le bureau, lors de sa séance précédent ce conseil a décidé d'octroyer une subvention à deux établissements scolaires privés du territoire :

	Année scolaire 2017/2018		Année scolaire 2018/2019	
Ecole Jeanne d'Arc de Conty	Maternelle : 41		Maternelle : 45	26 348,40 e
	Primaire : 47		Primaire : 55	19 938,60 €
		41 044,76 €		46 287,00 €
Ecole Saint Joseph de Oisemont	Maternelle : 42		Maternelle : 51	29 861,52 €
	Primaire : 74		Primaire : 72	26 101,44 €
		51 418,32 €		55 962,96 €
	92 463,08 €		102 249,96 €	

Le Président explique que depuis la fermeture de l'école, les élèves prennent le car à Sentelie pour se rendre à Conty, d'où l'augmentation à Conty.

1.1.2. Octroi de subvention aux associations

Le Président indique que le bureau lors de sa séance précédant ce conseil a décidé d'attribuer les subventions ci-dessous :

Nom association	Communes	Montant de la subvention octroyé	En %
JUDO CLUB	Beaucamps le Vieux	1 292,00 €	4,70 %
JEUNESSE SPORTIVE	Quevauvillers	323,00 €	1,18 %
FOOTBALL CLUB OISEMONT	Oisemont	838,00 €	3,05 %
US TENNIS TABLE	Poix-de-Picardie	620,00 €	2,26 %
CANOE KAYAK	Loeuilly	893,36 €	3,25 %
JEUNES SAPEURS POMPIERS	Poix-de-Picardie	1 800,00 €	6,55 %
JUDO CLUB AIRAINOIS	Airaines	1 786,00 €	6,50 %
JUDO CLUB HORNOY OISEMONT	Oisemont	2 736,00 €	9,96 %
BASKET BALL CLUB CONTYNOIS	Conty	1 884,00 €	6,86 %
LES ATELIERS DU VAL DE SELLE	Conty	1 900,00 €	6,92 %

JUDO CLUB	Poix-de-Picardie	2 128,00 €	7,75 %
US LIGNIERES CHATELAIN	Lignières-Châtelain	516,00 €	1,88 %
POIX HANDBALL	Poix-de-Picardie	1 033,00 €	3,76 %
JUDO CLUB	Conty	1 064,00 €	3,87 %
LES ARCHERS DE LA SELLE	Conty	265,77 €	0,97 %
US NATATION	Poix-de-Picardie	2 012,00 €	7,32 %
CONTY LOEUILLY SPORTING CLUB	Conty	861,00 €	3,13 %
SOCIETE LONGUE PAUME	Equennes Poix-de-Picardie	527,00 €	1,92 %
AS2A FOOTBALL	Allery	791,00 €	2,88 %
ES 2 VALLEES	Beaucamps-le-Vieux	939,00 €	3,42 %
LA ROUE COOL VTT	Conty	316,63 €	1,15 %
ASSOCIATION GYMNASTIQUE	Molliens-Dreuil	1 064,00 €	3,87 %
SC TEMPLIERS OISEMONT	Oisemont	508,00 €	1,85 %
LES ROBINS DES POIX	Poix-de-Picardie	41,55 €	0,15 %
POIX BLANGY CROIXRAULT FC	Poix-de-Picardie	1 063,00 €	3,87 %
LA GRENOUILLERE	Saint-Aubin-Montenoy	267,70 €	0,97 %
		27 470,01 €	100,00%
JEUNESSE SPORTIVE	Quevauvillers	417,00 €	(année 2018)

Valérie MOUTON, vice-présidente de la commission Enfance-Jeunesse indique que le territoire compte 1 317 mineurs licenciés et que la CC2SO a augmenté de 20 % sa subvention.

Le Président rappelle que cette enveloppe de 80 000 € provient de la fiscalité éolienne et que 50 % viennent de la CC2SO et 50 % des communes.

Valérie MOUTON indique que les jeunes sapeurs-pompiers de Poix-de-Picardie ont demandé une subvention pour la première fois. Elle a été acceptée car elle estime que cela entre dans le cadre de la politique jeunesse et la formation citoyenne. De plus, le territoire manque cruellement de sapeurs-pompiers volontaires.

La participation aux clubs de football pourrait augmenter l'année prochaine, car elle est assez faible par rapport à d'autres associations sportives. En effet, la licence coûte entre 5 et 16 euros, contre 40 euros pour le judo par exemple.

Le Président explique qu'au niveau du judo les prix sont très différents. Il conviendrait de s'assurer que la subvention versée bénéficie bien aux jeunes et non pas à l'association sportive.

1.1.3. Voirie / Conventions de mandats

Le Président indique que le bureau lors de la séance précédant ce conseil a décidé d'attribuer les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs :

- Commune de BERMESNIL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de l'église et Rue d'Andainville », montant estimatif avant travaux : 1 668,24 € HT.
- Commune de BEAUCAMPS-LE-VIEUX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « divers trottoirs », montant estimatif avant travaux : 8 337,19 € HT.

- Commune de CONTY : travaux de réfection, renforcement et aménagement
« Chemin du Bellican », montant estimatif avant travaux : 36 427,03 € HT.
- Commune de SAULCHOY-SOUS-POIX : travaux de réfection, renforcement et aménagement
« Rue Salceium », montant estimatif avant travaux : 5 596,74 € HT.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique que la grosse enveloppe de Conty concerne la réfection totale d'une route pour qu'elle devienne communautaire.

1.2 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 septembre 2019.

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le procès-verbal du conseil communautaire du 23 septembre 2019.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 95 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (FURGEROT Christian et VASSEUR Dany) APPROUVE le procès-verbal portant sur le conseil communautaire du 23 septembre 2019.

2. BUDGET / FINANCES

2.1. Budget principal - DM n° 4.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget principal :

Decision modificative 2019			
Organisme : CC2SO		Page 1 sur 4	
Budget : CC2SO PRINCIPAL			
Compte	Libellé	Decision Modificative	
		2019	
		Exercice Période Arrêté le	
Critères			
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue			
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	40 000,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00	
60631	Fournitures d'entretien		10 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 000,00	
64131	Rémunérations		30 000,00
R	RECETTE	40 000,00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		20 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	20 000,00	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		20 000,00

Decision modificative 2019			
Organisme : CC2SO		Page 3 sur 4	
Budget : CC2SO PRINCIPAL			
Compte	Libellé	Decision Modificative	
		2019	
		Exercice Période Arrêté le	
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	78 500,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	32 174,77	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		32 174,77
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-32 174,77	
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		-32 174,77
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	78 500,00	
458123	Bermesnil rue de l'église et rue d'andainville		2 500,00
458124	Beaucamps le Vieux trottoirs		12 000,00
458125	Conty Chemin du Bellican		45 000,00
458126	Saulchoy rue Salceium		8 000,00
458127	Gauville CR dit de la Croix		11 000,00

R	RECETTE		78 500,00
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)		78 500,00
458223	Bermesnil rue de l'église et rue d'andainville		2 500,00
458224	Beaucamps le Vieux trottoirs		12 000,00
458225	Conty Chemin du Bellican		45 000,00
458226	Saulchoy rue Salceium		8 000,00
458227	Gauville CR dit de la Croix		11 000,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 90 voix POUR et 7 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 4 du Budget principal 2019.

2.2. Budget annexe MOBILITE - DM n° 3

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Mobilité » :

Decision modificative 2019			
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 1	
Budget :	MOBILITE		
Compte	Libellé	Décision Modificative	
		Exercice	2019
		Période	
		Arrêté le	
Critères			
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue			
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-45 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation		-45 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		45 000,00
2313	Constructions		45 000,00

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que cette dépense concerne la réalisation d'une plateforme pour l'accueil de bus.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si le bus qui se gare sur la plateforme en construction appartient à la CC2SO.

Le Président répond par l'affirmative. Il précise que plusieurs bus s'y gareront.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe que la plateforme d'Airaines accueille les bus et le TISOA. Il estime qu'une discussion aurait dû être engagée à ce sujet. Il demande si la CC2SO pourrait participer aux travaux.

Le Président répond que la plateforme de Oisemont se trouve sur un domaine privé. Il propose d'échanger avec Albert Noblesse ultérieurement. La somme de 45 000 euros correspond à un devis.

Serge ZACHAREVICZ, directeur général des services, explique qu'il s'agit d'une location en franchise de bail : la CC2SO ne paye pas de loyer jusqu'à amortissement de la plateforme.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 74 voix POUR, 1 voix CONTRE (MARGRY Jean-Pierre), 19 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, DESBIENDRAS Alain, DUTITRE Philippe, STOTER Jean-Jacques, BON Linda, DELANOY Jean-Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, CHELLE-POIRET Sabine, GUILBERT Joël, D'HALESCOURT Christophe, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, DEMARQUET Jean-Pierre, CHATELIN Lionel, NORMAND Lionel, AUZOU Emmanuel, GAILLET Gérard, HESSE Hervé, MARIAGE Bruno) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°3 du Budget annexe MOBILITE.

2.3. Budget annexe ZAC Croixrault – DM n° 1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC Croixrault » :

Decision modificative 2019	
Organisme : CC2SO	Page 1 sur 2
Budget : ZAC CROIXRAULT	

Compte	Libellé	Decision Modificative
		2019
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-2 120,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	-2 120,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 850,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 850,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	270,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	270,00

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-8 500,00
3351	Terrains	-8 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 500,00
1641	Emprunts en euros	8 500,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 91 voix POUR, 1 ABSTENTION (STOTER Jean-Jacques) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe ZAC Croixrault.

2.4. Budget annexe Logement – DM n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « logement » :

Decision modificative 2019	
Organisme : CC2SO	Page 1 sur 1
Budget : LOGEMENTS	

Compte	Libellé	Decision Modificative
		2019
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 285,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 285,30
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-1 285,30
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-1 285,30

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 92 voix POUR 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe Logement.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande si, après l'inauguration récente du RPC de Oisemont, des informations rassurantes ont été reçues sur une éventuelle augmentation de la DGF de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Le Président répond par la négative. Le député présent n'étant pas de la majorité, la question ne lui a pas été posée.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique qu'elle a posé la question à Jean-Claude LECLABART, député LREM qui avait mis en contact la CC2SO avec les services du ministère. La préfecture a été relancée également.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande si la secrétaire générale de la préfecture en sait davantage.

Le Président répond par la négative et précise qu'elle viendra à la rencontre de la CC2SO fin novembre en vue de l'organisation d'un SPÉL.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, observe que cette réunion portera davantage sur l'emploi que sur les dotations des EPCI. Il demande si le vote d'un vœu pourrait appuyer et montrer que cette demande devient pressante et qu'elle provient de l'ensemble de la Communauté de Communes.

Le Président propose de préparer ce vœu en vue de la prochaine séance du Conseil Communautaire de fin novembre.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, rappelle que cette option avait été évoquée précédemment pour la présente séance. Toutefois, il accepte d'attendre la prochaine.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président propose de créer les emplois ci-dessous :

- **SCOLAIRE / ENFANCE-JEUNESSE**
 - Coordonnateur/trice d'entretien des surfaces à temps complet, catégorie C, grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2020.
 - Coordonnateur/trice de la pause méridienne à temps complet, catégorie C, grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **CRECHE**
 - Médecin vacataire pour l'ensemble des structures « petites enfance » (crèches, halte-garderie itinérante).
 - Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture à compter du 1^{er} décembre 2019.
- **DIRECTION**
 - Création d'un emploi d'attaché principal à compter du 1^{er} janvier 2020.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 89 voix POUR, 1 voix CONTRE (LAMOTTE Bernard), 5 ABSTENTIONS (de MONCLIN Arnaud, de BEAUFORT Jean, NORMAND Lionel, MARSEILLE Frédéric, FENELON Catherine) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la création des postes ci-dessus.

3.2. Mutuelle complémentaire

Le Président rappelle que la CC2SO a mis en place un contrat de groupe pour la mutuelle complémentaire santé des agents. La participation de 75 % de la CC2SO ne concernant que les agents au SMIC et compte tenu de la revalorisation du traitement des auxiliaires de vie, l'IM minimal sera à 330 et les agents ayant cet IM passeront dans la seconde tranche de la participation à la mutuelle santé, soit 50 % et non plus 75 %.

Participation mutuelle : il est proposé de modifier l'intitulé de la case pour la participation à 75 % afin d'être au plus juste avec la réalité :

Si Indice majoré égal ou immédiatement supérieur au SMIC
--

Participation de la CC2SO : 75 % du coût de la mutuelle

- La rémunération des auxiliaires de vie s'établit ainsi :

Ancienneté	moins de 10 ans	plus de 10 ans
sans diplôme	IM 325	IM 330
avec diplôme	IM 335	IM 343

Il est proposé de relever le plafond de 5 points afin que les agents ayant un IM minimal de 330 bénéficient toujours d'une participation à la mutuelle de la CC2SO de 75 %.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 91 voix POUR, 1 ABSTENTION (D'HALESCOURT Christophe) et 5 non-participations au vote, INVITE son Président à modifier le taux de participation de la CC2SO pour les bas salaires comme repris ci-dessus.

4. PETITE ENFANCE

4.1. Création d'une régie de recettes

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, propose de procéder à la création d'une régie afin de permettre l'encaissement des recettes lors du Salon Petite Enfance qui se déroulera le samedi 23 novembre prochain (droit d'entrée pour les 2 représentations d'un spectacle et buvette) :

- *Spectacle* :
 - o Entrée Adulte : 3 €
 - o Entrée Enfants (- de 10 ans) : 2 €
- *Buvette* :
 - o Eau au sirop : 0,50 €
 - o Jus de fruit : 1 €
 - o Café : 1 €
 - o Bière 2 €
 - o Chocolat : 2,50 €
 - o Consigne gobelet : 1 €

Le Président indique que le salon des séniors qui s'est tenu la semaine dernière fut un grand succès.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 92 voix POUR et 5 non-participations au vote, APPROUVE la création d'une régie destinée à permettre l'encaissement des recettes lors du Salon Petite Enfance qui se déroulera le samedi 23 novembre prochain.

4.2. Crèche d'Essertaux - création d'une nouvelle entité

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, indique que la crèche associative multi-accueil « Sucres d'Orge » d'Essertaux, accueille 20 enfants de familles des Communautés de Communes Somme Sud-Ouest et Avre Luce Noye.

Aujourd'hui, l'association gestionnaire fait l'objet d'une saisine auprès du Tribunal de grande instance d'Amiens. Les Communautés de communes Somme Sud-Ouest et Avre Luce Noye proposent donc de s'associer en créant une nouvelle structure afin de maintenir ce service à destination des familles de leurs territoires. La CC2SO en détiendra 55 % et la Communauté de communes Avre Luce Noye en détiendra 45 %.

Le Président précise que tous les 6 mois un point sera fait sur l'inscription des enfants et leur provenance (CC2SO ou Avre Luce Noye) afin que chacun paye le service au plus juste, à prix coûtant.

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, indique que l'association est actuellement gérée par le maire d'Essertaux et un salarié de la CC2SO, ils tiendront leur place jusqu'au 4 novembre, date du jugement du Tribunal d'Amiens.

Le Président remercie le maire d'Essertaux pour son engagement. L'objectif consiste à assurer la continuité du service.

Il est proposé d'approuver la création d'une nouvelle entité suite à la reprise par la CC2SO de la crèche d'Essertaux.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, demande comment faire pour que la Communauté de communes Avre Luce Noye participe au financement du déficit de la crèche.

Le Président répond que la Communauté de communes Avre Luce Noye continuera de participer au financement de la crèche. C'est l'objet de la convention de partenariat prévue au point suivant.

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, indique que le nom de cette crèche est en réflexion.

Le Président propose que le sujet soit discuté lors de la prochaine réunion des vice-présidents.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe et NOPPE Robert) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la création d'une nouvelle entité suite à la reprise par la CC2SO de la crèche associative d'Essertaux.

Le Président indique que la crèche affiche en permanence un taux de remplissage proche de 100 %, preuve de son utilité.

4.3. Crèche d'Essertaux – convention de partenariat.

Le Président indique que dans le cadre de la création d'une nouvelle entité permettant la reprise de la crèche d'Essertaux, la CC2SO et la CCALN proposent de s'associer dans le cadre d'un conventionnement afin de maintenir ce service à destination des familles de leurs territoires et ont convenu de se partager les charges liées à l'exploitation de la Crèche basée sur la fréquentation horaire de chaque enfant accueilli résidant dans leur territoire communautaire respectif.

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, précise que le montant estimé de la subvention demandée à la CC2SO s'élève à 2,56 € /heure par enfant, ce qui correspond au montant apporté à la crèche de Poix-de-Picardie.

Le Président propose de se prononcer sur le projet de convention de partenariat avec la CCALN et de l'autoriser à signer ladite convention.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 94 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe et BOSREDON Philippe) et 1 non-participation au vote, APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la CCALN et invite son Président à signer ladite convention.

5. SCOLAIRE

5.1. Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège Gabrielle-Marie Scellier d'Airaines.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que suite à la reprise des compétences du SISCO par la CC2SO depuis le 1^{er} janvier 2019, il est aujourd'hui nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant appelé à siéger au conseil d'administration du collège Gabrielle-Marie Scellier d'Airaines.

Le Président s'enquiert des candidatures aux postes de titulaire et de suppléant.

M. LAMOTTE Bernard et Mme FENELON Catherine de la commune d'Allery font part de leur candidature.

Le Président propose de voter sur ces candidatures à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 92 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, DESIGNNE M. LAMOTTE Bernard en qualité de titulaire et Mme FENELON Catherine en qualité de suppléante pour siéger au conseil d'administration du collège Gabrielle-Marie Scellier d'Airaines.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, indique que le prochain conseil d'administration de ce collège se tiendra lundi 4 novembre à 17h45.

5.2. Demande de retrait de la CC2SO du SISCO des Noisettes

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que la CC2SO adhère au SISCO des Noisettes (regroupant les communes de FOURDRINOY, SAISSEVAL, CAVILLON et OISSY) pour un nombre restreint d'élèves étant donné que les élèves d'Oissy vont désormais à Molliens-Dreuil. Le syndicat de FOURDRINOY, SAISSEVAL, CAVILLON et OISSY a refusé le retrait de la CC2SO, ce qui l'a amenée à porter le problème devant la CDCI étant donné que pour un élève présent elle devait payer 17 000 euros en 2018. Au titre de l'année 2019, la cotisation s'élève à 21 696 € pour ces élèves. Le préfet avait dit que si le SISCO ne trouvait pas de solution d'ici 2019, il autoriserait la CC2SO à se retirer et à ne plus payer pour l'année 2019.

Il est donc proposé le retrait de ce SISCO et d'autoriser le Président à saisir la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Le Président indique que ni lui ni le suppléant n'ont été conviés à une réunion du SISCO.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, indique qu'un budget a été voté, donc une réunion a eu lieu, mais les représentants de la CC2SO ont été négligés.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 95 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE le retrait de la CC2SO du SISCO des Noisettes et INVITE son Président à saisir la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

6. CENTRE SOCIAL

6.1. Création d'un Espace de Vie Sociale itinérant

Catherine D'HOINE, vice-présidente en charge du bien-vieillir, explique que la CC2SO souhaite créer un Espace de Vie Sociale (EVS) itinérant sur le territoire avec l'acquisition d'un bus (avec accès PMR) et son aménagement intérieur. L'objectif de la création de cet EVS est d'étendre l'action du centre social au territoire communautaire, d'être un point d'information à destination du secteur associatif et d'être une Maison France Service itinérante.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 85 voix POUR, 1 voix CONTRE (LABESSE Jean-Marc), 8 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, BON Linda, LACHEREZ Guy, ROUZAUD Jean-Marie,

GUILBERT Joël, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, MARSEILLE Frédéric) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la création d'un Espace de Vie Sociale itinérant et d'une Maison France Service itinérante.

7. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR BIEN VIEILLIR A DOMICILE (SAVD)

7.1. Mise en place d'espaces sans tabac sur le territoire

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose de signer une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer. En tant que chercheuse sur l'amélioration des chimiothérapies, elle a bénéficié de financements de la Ligue. Elle précise que cette dernière met également en place des actions pour prévenir, accompagner, aider et mobiliser la société contre le cancer.

Isabelle de WAZIERS propose la mise en place d'espaces sans tabac devant les écoles de la Communauté de communes et d'autoriser le Président à signer la convention à venir. En effet, dans le cadre de l'élaboration du contrat local de santé, il ressort que la CC2SO est en très mauvaise position en termes de cancer de la plèvre, des poumons, de la bouche, du pharynx et de l'œsophage, essentiellement dus au tabac. Elle rappelle que le mois de novembre est dédié à l'arrêt du tabac.

La CC2SO serait la première à installer des espaces sans tabac devant les écoles.

La Ligue fournirait des panneaux pour signaler les espaces sans tabac devant les écoles pour un coût de 1 000 euros. D'une part, les adultes et les jeunes ne fumeraient plus devant les sorties d'école et d'autre part les déchets occasionnés disparaîtraient.

Il conviendra que les communes disposant d'école s'associent à cette démarche en prenant un arrêté municipal interdisant de fumer devant les écoles.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, explique que sa commune a devancé cette convention. Les parents sont satisfaits de cette démarche. La commune a étendu cette démarche au city parc et aux squares.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond qu'il convient d'étendre cette démarche à l'ensemble de la CC2SO.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, confirme qu'il est insupportable de voir ces personnes, qui sont souvent des femmes, fumer devant les écoles en attendant les enfants. Il demande comment faire respecter un tel arrêté municipal.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond qu'il importe de sensibiliser les adultes qui ainsi comprendront.

Le Président estime que les parents non-fumeurs pourront l'expliquer aux fumeurs.

Pascal BOHIN, commune de Conty précise que ces espaces concerneront les établissements privés. Il demande si les maisons familiales et rurales sont concernées.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que les communes peuvent étendre la démarche qui est prévue pour l'instant pour les écoles.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, ajoute que la pose de cendriers est également nécessaire, ils coûtent plus cher que les panneaux.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande où commence et où finit le périmètre à l'intérieur duquel il est interdit de fumer.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que ce sera déterminé selon les écoles, de façon concertée avec le maire.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si une action auprès des ATSEM et des enseignants sera entreprise.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que la démarche sera expliquée dans les conseils d'école.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, estime que les fumeurs devront s'éloigner pour fumer. L'objectif de la démarche est avant tout pédagogique. Il n'est pas question de verbaliser.

Le Président explique que l'interdiction dans les restaurants ou les salles communales est bien passée, il en sera de même devant les écoles.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande quel discours sera tenu aux enseignants et aux ATSEM.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, estime que, tout comme le port de la ceinture de sécurité s'est imposé naturellement dans les voitures, la suppression du tabac devant les espaces scolaires s'imposera naturellement. Il souligne que les établissements secondaires, où les jeunes sont en âge de fumer, ne devront pas être négligés.

Il estime que la convention devra être étendue à l'ensemble de la CC2SO et relève une coquille à corriger en page 4 de celle-ci.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, PETIT Gérard, FURGEROT Christian) et 1 non-participation au vote, APPROUVE la mise en place d'espaces sans tabac à proximité des établissements scolaires du territoire et INVITE son Président à signer la convention à venir.

8. SPANC / EROSION / GEMAPI

8.1. Avis de la CC2SO sur la demande de retrait de la Communauté de Communes du Vimeu du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse (SMAHBVV)

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, indique que la Communauté de Communes du Vimeu (CCV) a demandé son retrait du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse (SMAHBVV) à compter du 1^{er} janvier 2020 suite à son refus d'approuver les nouveaux statuts du syndicat.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse a émis un avis défavorable à ce retrait car bien que la Communauté de Communes du Vimeu ne soit concernée que par une surface de plateau versant réduite, les eaux de ruissellement et les eaux pluviales de la commune d'Aigneville arrivent dans le cours d'eau de la Vimeuse.

Il est proposé de refuser le retrait de la Communauté de Communes du Vimeu du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse et de voter contre ce retrait.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 90 voix CONTRE, 2 voix POUR (POIRE Jean-Paul et BOUDERNEL Gilles), 1 ABSTENTION (FURGEROT Christian) et 4 non-participations au vote, REFUSE le retrait de la Communauté de Communes du Vimeu du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse SMAHBVV.

9. MOBILITE

9.1. Convention relative à l'organisation déléguée de transport d'élèves et de transport à la demande entre la Région Hauts-de-France et la CC2SO

Le Président explique que la Région Hauts-de-France, compétente en matière de transport scolaire, peut confier à la CC2SO l'organisation du service de transport scolaire. De la même façon, elle peut déléguer à la CC2SO l'organisation et la mise en œuvre d'un transport à la demande.

La convention soumise au vote précise les modalités de la compétence dévolue par la Région, Autorité Organisatrice des Transports, à l'organisateur de second rang, la CC2SO : la Région délègue à l'organisateur de second rang l'organisation du transport scolaire vers les établissements scolaires du territoire moyennant une compensation financière de la compétence déléguée (évaluée à environ 300 000 €/mois, sur 10 mois) ; les dépenses d'organisation et d'exploitation du service de transport à la demande sont à la charge exclusive de l'organisateur de second rang, la CC2SO.

La présente convention prend effet à compter du 2 septembre 2019 et sera reconductible tacitement par période d'un an.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le projet de convention et d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les avenants ultérieurs à intervenir et à demander à la Région l'application par anticipation de cette convention.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 95 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE le projet de convention relatif à l'organisation déléguée de transport d'élèves et de transport à la demande entre la Région Hauts de France et la CC2SO et INVITE son Président à signer la convention ainsi que tous les avenants ultérieurs à intervenir.

10. VOIRIE

10.1. Fonds de concours

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, propose au Conseil de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser le président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le fonds de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- Commune de EPLESSIER: travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Fond Cabotte », montant estimatif avant travaux : 20 434,16 Euros HT.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 96 voix POUR, 1 ABSTENTION (D'HALESCOURT Christophe) DECIDE de solliciter le fonds de concours pour travaux de voirie auprès de la commune d'EPLESSIER et INVITE son Président à signer tout document se rapportant à la présente.

11. QUESTIONS DIVERSES

• Agenda culturel et touristique

Le Président invite les élus à envoyer au plus tard le 15 novembre les éléments qu'ils souhaitent voir inscrits à l'agenda culturel et touristique pour la saison de février à fin juin.

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, rappelle que l'agenda culturel et touristique impacte directement l'image de la CC2SO auprès du public. L'arrivée dans les boîtes à lettres un mois après la date des événements détériore l'image de la CC2SO.

• Calendrier

La prochaine réunion du bureau se tiendra le 18 novembre.

La prochaine séance du conseil communautaire (DOB) se tiendra le 25 novembre. La suivante, pour le vote du budget, aura lieu les 16 et 17 décembre

Les vœux de la CC2SO seront prononcés le vendredi 10 janvier.

• Route Villers-Campsart-Oisemont

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, explique que l'interruption des travaux sur cette départementale est liée à des questions de sécurité. Les travaux reprendront dès que les réponses auront été apportées. Il rappelle que lorsque ce type de décision est précise il convient d'en informer les élus concernés.

- **Manifestation pour les aînés à Beaucamps-le-Vieux**

Firmin BOUCRY, maire de Brocourt, remercie les organisateurs de la manifestation dédiée aux aînés à Beaucamps-le-Vieux. Il regrette la faiblesse de la participation.

- **MARPA de Quevauvillers**

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, rappelle que lors de la précédente séance du Conseil communautaire, une délibération modificative budgétaire a été votée concernant les emprunts de la MARPA de Quevauvillers. En réponse aux questions posées, il affirme que dès le 30 septembre 2016 la CC2SO avait connaissance des deux emprunts de la MARPA à travers un email envoyé. Par ailleurs, il mentionne l'existence d'un autre email de 2016 d'une employée du service comptabilité de la CC2SO dans lequel elle évoque un titre de paiement des intérêts de cet emprunt.

Par conséquent, il souhaite que le Conseil communautaire donne quitus au maire de Quevauvillers afin d'affirmer qu'il avait transmis en temps et en heure les données liées à ces deux emprunts et que sa bonne foi soit rétablie.

Le Président répond qu'un échange avec la mairie de Quevauvillers sera engagé et les réponses seront données lors de la prochaine séance du Conseil.

- **Point sur le développement économique**

Jean de BEAUFORT, commune de Le Translay, demande des informations sur le développement économique. Il souhaiterait que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour afin de pouvoir en parler librement.

Le Président répond qu'il n'est pas facile d'en parler librement car malheureusement des informations doivent rester confidentielles. Le projet PicardIA progresse doucement, le Conseil sera prochainement amené à délibérer sur la convention liée au projet de loisirs. Le permis de construire est prêt, il manque l'accord de l'investisseur.

Le projet DEL MONTE monté progresse difficilement. La conjoncture internationale n'est pas favorable à ce type d'investisseur et l'action en bourse de DEL MONTE baisserait de façon importante.

D'autres investisseurs ont contacté la CC2SO, mais il n'est pas possible d'en parler à ce stade.

- **Eclairage parking CC2SO**

Michel CORDIER, commune de Saint-Germain-sur-Bresle, demande que la descente vers la salle de réunion du siège de la CC2SO soit éclairée, car sans lumière elle est dangereuse.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, explique que le candélabre prévu pour l'éclairage de cet escalier, indépendant du reste de l'installation électrique, est défaillant.

12. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le lieu du prochain conseil communautaire est Hornoy-le-Bourg.

La séance étant levée, Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, invite les élus à partager un moment de convivialité.

Le secrétaire de séance,

Pierre ROBITAILLE



Le Président,

Alain DESFOSSÉS

